

Protégez votre santé et l'environnement :

rapportez vos médicaments inutilisés et/ou périmés



Pourquoi ?

Évitez les risques pour votre famille en diminuant les risques d'intoxication et contribuez à la protection de l'environnement.



Quand ?

Une à deux fois par année : nous suggérons au printemps et à l'automne.



Quoi ?

Médicaments périmés, produits naturels inutilisés, sirops ou crèmes dont l'aspect a changé (couleur, texture, odeur, forme, etc.)

- Exemples : comprimés, onguents, poudres, sirops, pompes et autres produits – qui ne sont plus dans leur contenant d'origine, qui sont expirés ou inutilisés



Où ?

Rapportez-les au comptoir du laboratoire de votre pharmacie affiliée Proxim.

**Pour toute question,
consultez votre pharmacien.**



Les pharmaciens sont les seuls responsables
de l'exercice de la pharmacie.